

PRIMES ET REDUCTION D'IMPÔTS

Il existe différents biais d'obtention de primes et, en 2014, encore un investissement justifiant une réduction d'impôts

- Prime à la rénovation de l'habitat (à demander avant les travaux)
- Prime énergie (à demander dans les quatre mois qui suivent la dernière facture des travaux concernés)
- Prime communale (à demander dans les quatre mois qui suivent la dernière facture des travaux concernés)
- Réduction d'impôts